

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 29 Janvier 2026

Délibération n°20260129_02

Nombre de conseillers communautaires :

En exercice : **70**

Présents : 34

Suppléants : 2

Pouvoirs : 9

= **VOTANTS : 45**

- dont « pour » : 43

- dont « contre » : 1

- dont « abstention » : 1

**Objet : ENVIRONNEMENT : Avis sur le projet de centrale solaire porté par la société
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT sur la commune de Villognon**

Le jeudi 29 Janvier 2026, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 23/01/2026, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de Villejésus à AIGRE.

Présents : COMBAUD Renaud – FOURÉ Brigitte – CAILLAUD Nadia - GIRAUD-BERNARD Éric – CHAMPALOUX Didier – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick - AGUESSEAU Norbert – MAINGUET Martine – BLANCHON Alain – COYAUD Pierrick - KAUD Pascal – CAMY Bruno – RADOUX Loïc – GAGNAIRE Marie-Claire – LAMAZIERE Véronique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian - BOIREAUD Philippe – THURU Marie-Danièle -MUGNIER Pierre-Hermann - BERTRAND Didier - PINGANAUD Paul - CLAVAUD Gérard – SEMON Laura - TEILLET Anne - MARCELIN Céline - FAURE Sigrid – DANEDE Laurent - BOUCHET Éric - ETIENNE Murielle - SOURY Christine - MAGNANT Jocelyne – GOYAUD Philippe.

Suppléants remplaçant un titulaire :

1-BERNARD Anne-Marie suppléante de BOIZUMAULT Sylvie

2-RAMEZI Christelle suppléante de PINEAU Francine

Pouvoirs :

1-BORNE Bernard pouvoir à KAUD Pascal

2-DE LUSTRAC Jean-Marc pouvoir à CAMY Bruno

3-TYSSANDIER Maguy pouvoir à LAMAZIERE V

4-LEMAIRE Marie-Claude pouvoir à CROIZARD Ch

5-TURLOT Françoise pouvoir à PINGANAUD Paul

6-LACROIX Aurélie pouvoir à ETIENNE Murielle

7-PINTUREAU Romain pouvoir à COYAUD Pierrick

8-SEVRIT Raymond pouvoir à DANEDE Laurent

9-MICHONNEAU Patrick pouvoir à GOYAUD Ph

Absents/excusés : GEOFFRION Olivier - COMBAUD Alain - BOUYSSSET Céline – LIOT Gérard – GUYON Jean-Guy
FLAUD Yves – POTEL Maryse - ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques – LASBUGUES Elisabeth - CHABAUTY James
ROULAUD Jean-Jacques - HENTRY Jimmy - CECCHIN Catherine – PERRON Michelle - CRINE Jean-Jacques -
CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - LAVERGNE Didier - JEUNE Karine - CHARRIAUD Sébastien –
VERGNAUD David – BOURABIER Jacques – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – JÉROME Géraldine.

Secrétaire de séance : Renaud COMBAUD.

Objet : ENVIRONNEMENT : Avis sur le projet de centrale solaire porté par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT sur la commune de Villognon

Vu le courrier de la Préfecture de la Charente reçu le 03/12/2025, demandant l'avis de la CDC sur le projet de centrale solaire porté par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT sur la commune de Villognon,

Vu l'article L122-1 du code de l'environnement,

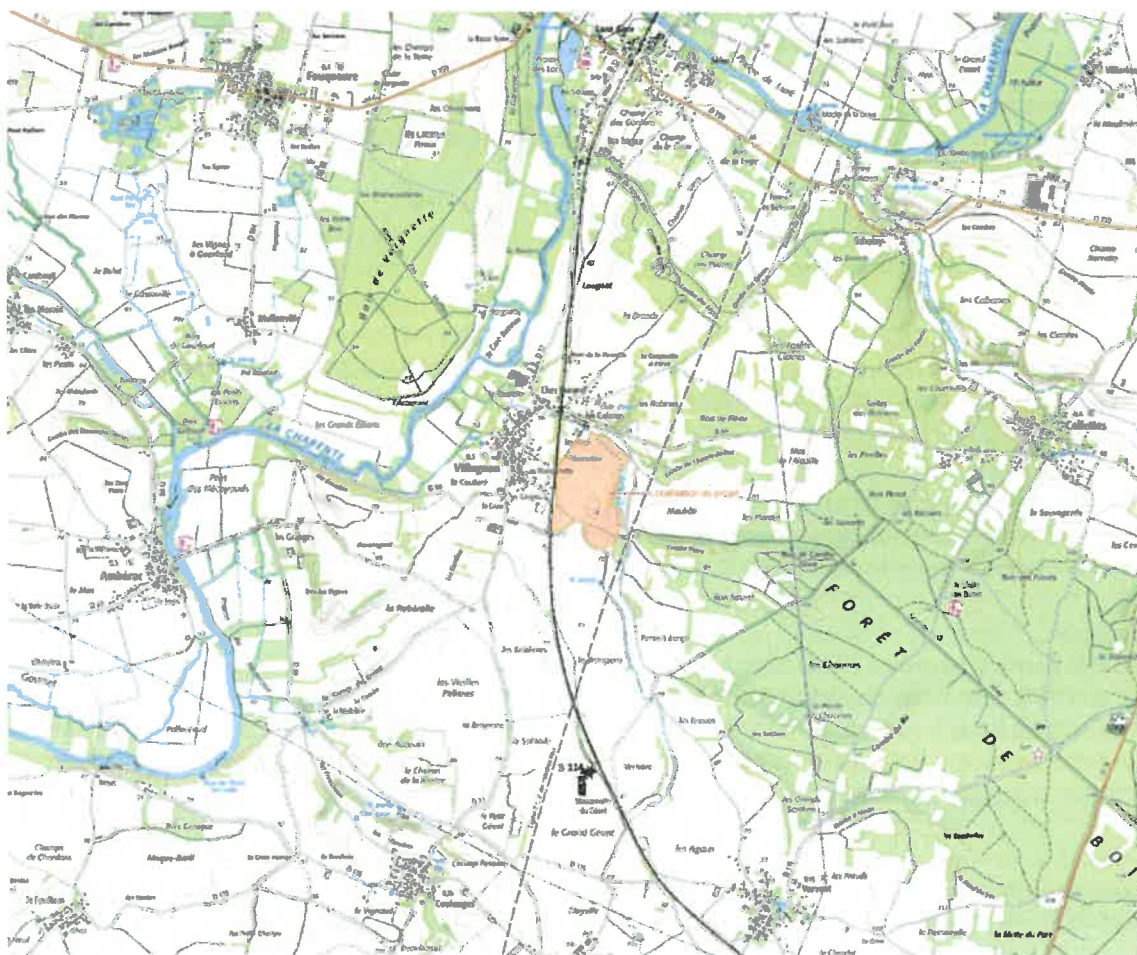
Vu le dossier soumis à enquête publique,

Vu l'avis favorable (à l'unanimité) de la CDPENAF,

Vu l'avis favorable de la commune de Villognon,

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/01/2026,

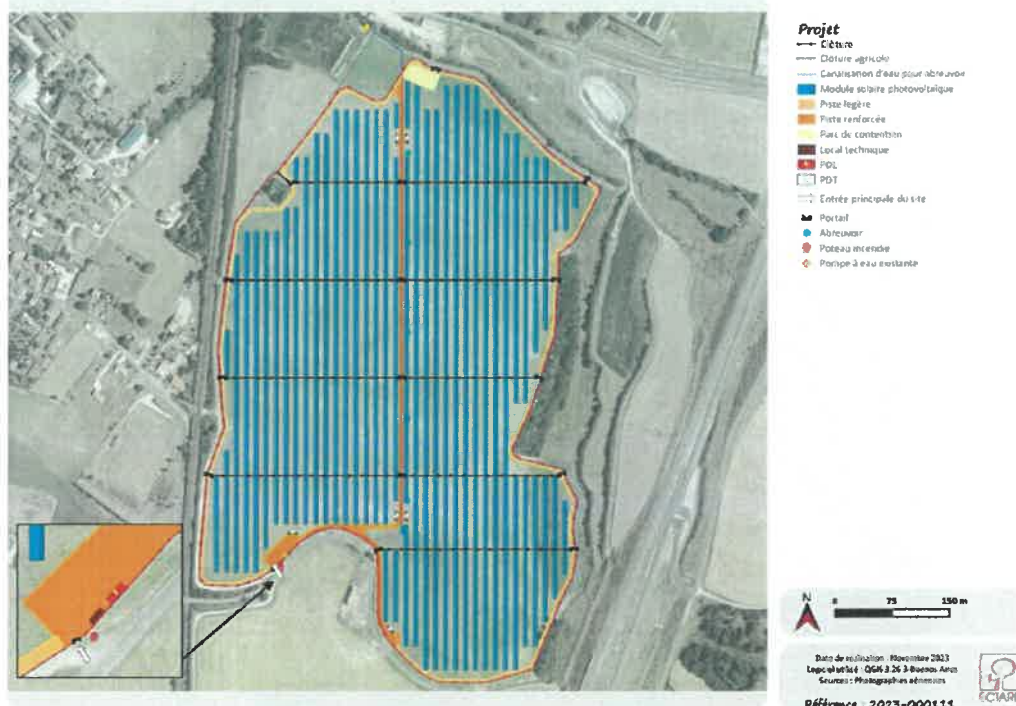
Monsieur le Vice-Président en charge de l'urbanisme, de l'environnement, de la Gemapi et des finances informe les conseillers communautaires que la Préfecture a sollicité l'avis de la CDC sur le projet de centrale solaire, au lieu-dit « Les Fioux » sur la commune de Villognon, porté par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT.



La centrale solaire aura les caractéristiques suivantes :

- Surface totale (clôturée) : 29,2 ha
- Surface totale des panneaux : 8,4 ha
- Nombre de panneaux : 32 670 (605 tables de type tracker composées de 54 panneaux)
- Puissance installée : 18,62 MWc

Ce parc comprendra également 1 poste de livraison, 6 postes de transformation et 1 local technique.
La production totale prévisible pour le parc est de 35 GWh/an.

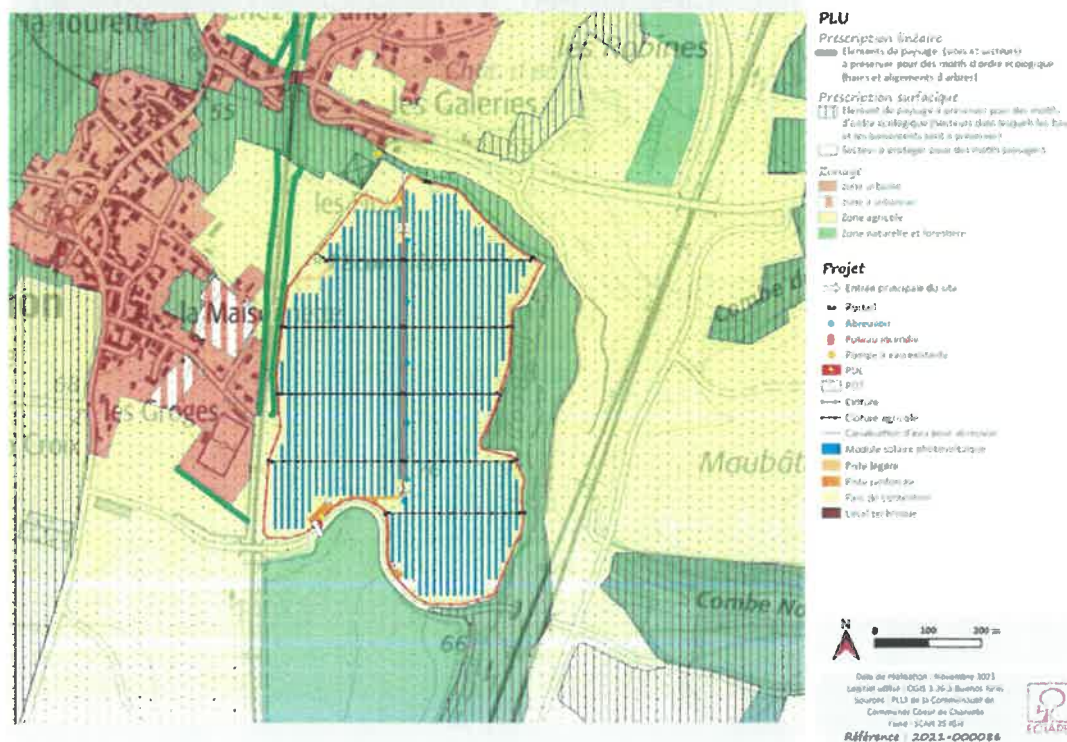


Le projet de parc solaire implanté sur un terrain actuellement cultivé, prévoit une activité de production d'agneaux (cheptel de 150 moutons répartis dans 6 parcs distincts, découpe-transformation-commercialisation en circuit-court).

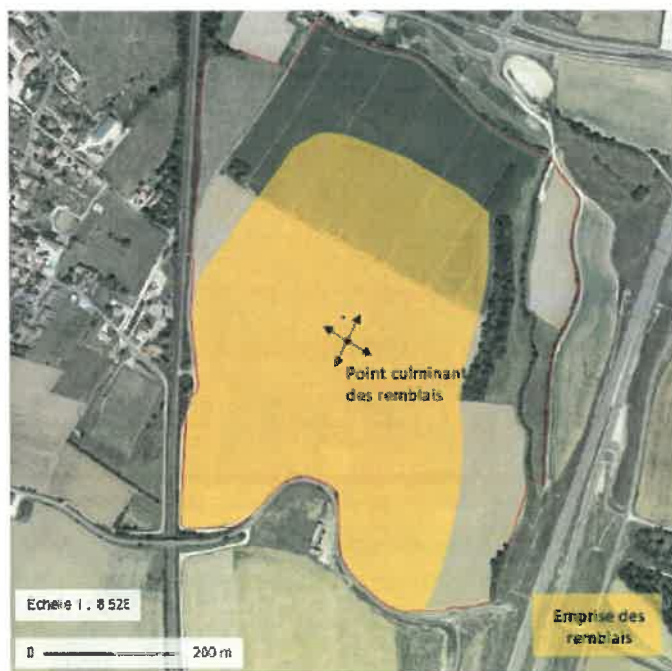
Ce projet a été présenté lors de la commission Urbanisme et Environnement réunie le 13/01/2026, qui a émis un avis favorable sur ce projet (Favorable : 12 ; Abstention : 2 ; Défavorable : 0).

Parmi les points positifs cités lors de cette commission :

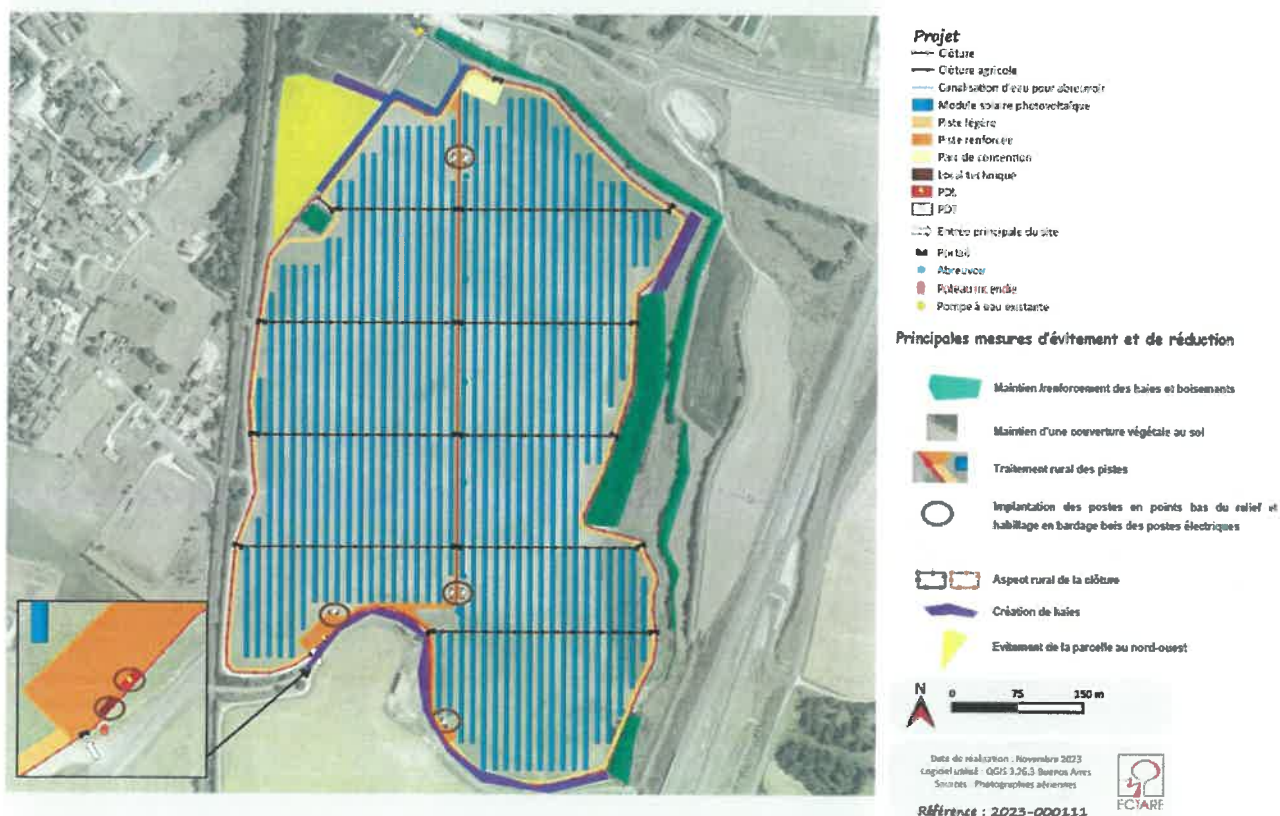
- Projet compatible avec le PLUi : projet agrivoltaïque au sein d'une zone Agricole (A) et au sein du secteur à protéger pour des motifs paysagers (hauteur PV limitée à 7,50 m, projet d'une hauteur de 4,81 m), clôture perméable à la petite faune... ;



- Respect des critères pour que le projet ne soit pas comptabilisé comme consommant de l'espace ;
- Projet situé sur un site dégradé : terrains partiellement remaniés dans le cadre de la construction de la LGV (plusieurs mètres de remblais) ;



- Localisation au niveau de l'AEI des remblais lors des travaux de la LGV (source : propriétaire du site)
- Projet enclavé entre la voie ferrée historique et la LGV ;
- Pas de (co-)visibilité vis-à-vis de monuments historiques ou de sites inscrits/classés;
- Projet à proximité mais hors Natura 2000, hors Znieff de types 1 et 2, hors trame verte et bleue, aucun déboisement nécessaire, zones humides évitées, aucun cours d'eau impacté, aucune modification de l'écoulement des eaux pluviales ;
- Secteurs à enjeux écologiques évités ;
- Les mesures d'évitement, de réduction, de compensation, d'accompagnement et de suivi permettent d'avoir un impact final très limité (voire positif), en phase chantier comme en phase exploitation ;



- Conservation de la végétation existante, renforcement de la haie mixte présente au nord, plantation d'une haie mellifère (au nord-ouest), de haies mixtes (au nord-est et nord-ouest), ainsi que d'une haie basse (au sud) ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité, décide :

- D'EMETTRE un avis favorable concernant le projet de centrale solaire au lieu-dit « Les Fioux » sur la commune de Villognon, porté par la société PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, pour les raisons évoquées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer tout acte en découlant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD



AR Prefecture

016-200072023-20260129-20260129_02-DE
Reçu le 30/01/2026